

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
046-214602211-20211028-2810202103-DE
Reçu le 03/11/2021
Publié le 03/11/2021
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 28 octobre 2021

**Nombre de
conseillers**

- en exercice	15
- présents	10
- votants	12
- absents	5
- exclus	0
- vote pour :	12
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	20/10/21

Délibération n°
CM28102021-03

OBJET

*Adhésion au
service de
remplacement du
CDG 46*

L'an deux mille vingt un, le vingt-huit octobre à 20 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, CARSAC Lucette, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, MONTJAUX Morgan, ROURA Guillaume, REY Frédérique, SEBAA Stéphane,

Absents/Excusés : FARGUES Alain (pouvoir à Mr LACOUT Guy), FOUQUET Camille, GARCETTE Pascale (pouvoir à Mme REY Frédérique), FELIX Dimitri, TAURAND François
Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'un service de remplacement et missions temporaires par le Centre de gestion, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; le but étant de permettre aux collectivités de pallier les absences momentanées des agents.

Ce service est composé d'une équipe d'agents formés ou expérimentés qui, pourront intervenir en de cas de remplacement d'un agent titulaire ou non titulaire pour cause :

- Arrêts de maladie
- Congés annuels
- Congés de maternité, congés de paternité ou présence parentale
- Congés de solidarité familiale
- Temps partiel
- Surcroits d'activité,
- Vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Pour bénéficier de ce service, une convention doit être signée entre les deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention d'adhésion avec le Centre de gestion
- Autorise Mr le Maire à signer cette Convention.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Prefecture
le 03 novembre 2021
et publication ou
notification
du 03 novembre 2021*

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 28 Octobre 2021.

Le Maire,
Guy LACOUT.

